



Commune de Rue

Conseil général

Procès-verbal de la séance du 11 décembre 2014

Salle des Remparts, Rue – 20h00

Présent/e/s Nicole Barbey, Pierre Baudois, Jacques Bondallaz, Gérald Borcard, Daniel Bosson, Eric Bosson, Jean-Luc Bosson, Grégoire Bovet, Francis Braillard, Magalie Conus, Stephan Cottet, Joël Crausaz, Caroline Demierre, Denise Dorthe, Nadine Fontaine, Erich Freuler, Frédéric Galster, Monika Kämpf, Michel Gobet, Myriam Mouron, Nicolas Nikolic, Sylvain Périsset, Jacques Perroud, Benoît Pittet, Olivier Pittet, Aline Savio, Laurent Seydoux, Armand Surchat

Conseil communal : Antoinette Piccand (syndique), Joseph Aeby, Franco De Andrea, Serge Demierre, Magali Gianella, Raphaël Haering, Brigitte Kauffmann

la boursière communale : Christine Fardel-Ottet

la secrétaire communale : Cynthia Buache Mesot

Excusé/e/s Denis Orange

Présidence Stephan Cottet



En ce début de séance, **M. le Président** salue la présence de la presse, M. Jérôme Gachet de La Gruyère, M. Jérémy Rico de La Liberté ainsi que les membres du public. Il souhaite également la bienvenue aux membres du Conseil communal et du Conseil général.

Ce soir, le bureau est composé de M. Stephan Cottet, Président, M. Grégoire Bovet, vice-président, MM. Gérald Borcard, Daniel Bosson et Armand Surchat, scrutateurs, Mme Cynthia Buache Mesot, secrétaire.

M. Stephan Cottet relève que cette séance a été régulièrement convoquée en date du 24 novembre 2014, sous pli personnel, par publication dans la Feuille officielle, dans le bulletin d'information et sur le site « rue.ch ». Le mode de convocation ne fait l'objet d'aucune remarque.

Il profite de l'occasion pour annoncer que le poste laissé vacant par **M. Philippe Oberson** sera repourvu au 1^{er} janvier 2015 par **Mme Sophie Rochat**.

M. Stephan Cottet constate que **28** membres du législatif sont présents et **1** est excusé, M. Denis Orange. Sauf abstention, la majorité absolue sera atteinte avec **15** voix.

Comme à l'accoutumée, les débats seront enregistrés pour faciliter la rédaction du procès-verbal et seront effacés sitôt celui-ci approuvé.

L'ordre du jour n'appelle aucune remarque.

1. Procès-verbal de la séance du 22 mai 2014

Le procès-verbal de la séance du 22 mai 2014 a été transmis par courriel, dès sa rédaction en juin 2014. Il est **approuvé** à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

Votants	28	abstention(s)	0	majorité	15	OUI	28	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

2. Déchetterie de Promasens

2.1. Présentation du projet

Sans transition, **M. le Président** passe la parole à **M. Franco de Andrea** qui présentera le nouveau projet de déchetterie, à Promasens. Dans un premier temps, **M. Franco de Andrea** fait un bref rappel des faits en présentant une première diapositive représentant la situation actuelle, avec une « entrée-sortie » unique et la zone pour les branches. Ensuite, il fait un petit saut dans le passé et revient sur le projet de déchetterie déposé en 1999 par les communes qui étaient partie prenante dans ce projet. Les initiateurs de ce projet avaient déjà pensé à une entrée et à une sortie bien distinctes et à une zone pour les branches intégrées dans le périmètre de la déchetterie. Ce dossier a été approuvé et la commune possède un permis de construire. En cherchant bien dans les archives de Promasens, le Conseil communal a même retrouvé une étude du sous-sol que le canton avait alors demandée. Il en ressort que le terrain ne contient que des déchets inertes.

M. Franco de Andrea revient au sujet qui nous intéresse ce soir et explique que l'idée est de reprendre simplement le projet de 1999 et d'y apporter quelques améliorations :

- Agrandir l'arrière de la déchetterie ;
- Prévoir une extension du bas de la déchetterie en mettant du goudron plutôt que du gravier ;
- Agrandir l'avant pour avoir une zone pour les branches dans un périmètre fermé (contrairement à la situation actuelle où tout le monde peut y accéder à n'importe quelle heure) ;
- Pour des questions d'économie, le cabanon du gardien reste au même endroit ;
- Dans le projet précédant, il était prévu de récupérer les eaux de pluie de l'ensemble du complexe de la déchetterie. Pour des raisons de coûts également, il est prévu de le faire uniquement pour les bennes où c'est obligatoire, avec un bassin de décantation ; ce bassin sera vidé une fois par année et les eaux seront « purifiées » avant d'être déversées dans les eaux claires ;
- La zone de récupération des eaux de pluie sera peut-être déplacée dans le projet définitif pour éviter de couper la surface à disposition pour circuler. Ces éléments seront revus avec le bureau Geosud SA et la commune d'Ecublens.

Après avoir apporté toutes ces explications techniques, **M. Franco de Andrea** en arrive aux coûts. Le projet tel que présenté se monte à CHF 380'000.00 (HT) ; la part d'Ecublens est de CHF 120'000.00 (HT). Il a également prévu un montant de CHF 43'200.00 pour apporter des améliorations à la déchetterie de Rue (grillages, escaliers,...). Au total, y compris la TVA, le montant est de CHF 323'572.28, avec un amortissement de 4% sur 25 ans. Etant entendu que le compte de la déchetterie doit s'autofinancer avec les taxes, la taxe de base passera à CHF 47.00 et le prix au kilo à CHF 0.45. Ainsi, un citoyen « type » trouvera un équilibre entre la taxe de base et le tonnage de déchets qu'il produit durant l'année. Cet équilibre est demandé dans le règlement cantonal.

Comme annoncé tout à l'heure, la commune d'Ecublens est partie prenante dans ce projet ; ses citoyennes et citoyens voteront le 16 décembre 2014 sur ce même projet.

Par ailleurs, **M. Franco de Andrea** rappelle que suite au référendum, il avait été annoncé des coûts à hauteur de CHF 350'000.00 ; ce nouveau projet est devisé à CHF 323'000.00 !

M. Grégoire Bovet se demande si durant les travaux de transformations, la déchetterie de Promasens sera fermée ? **M. Franco de Andrea** explique que ce sera certainement le cas durant une semaine quand l'entreprise mandatée goudronnera (y compris l'existant).

M. Stephan Cottet remercie **M. Franco de Andrea** pour sa présentation très détaillée. Il explique que sur le principe, le Conseil général va voter dans un premier temps sur le projet. Ensuite, il votera l'investissement dans le cadre de la présentation du budget des investissements. **M. le Président** tient à préciser que les membres du Conseil général voteront sur le montant total étant donné que la commune d'Ecublens n'a pas encore accepté cette dépense.

La parole n'étant plus demandée, **M. Stephan Cottet** propose de passer au vote.

2.2. Validation du projet de déchetterie

Vote : Le projet de déchetterie à Promasens est **accepté**.

Votants	28	abstention(s)	2	majorité	15	OUI	26	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

2.3. Modification du règlement relatif à la gestion des déchets

M. Stephan Cottet relève que dans un premier temps, le Conseil communal avait fait une proposition de modification du règlement actuel des déchets. Depuis, le Groupe Entente a soumis une contre-proposition au Conseil communal qui a retiré sa proposition. Sans transition, il passe la parole à **M. Grégoire Bovet**, Président de ce groupe.

En effet, au départ, le Conseil communal a suggéré de modifier uniquement l'article 17, respectivement le prix au kilo. Le Groupe Entente est alors intervenu en demandant d'introduire directement les deux modalités, -taxe au poids ou taxe au sac-, afin de faciliter les choses et d'éviter de traiter ce 2^{ème} point lors d'une prochaine séance. L'amendement du Groupe Entente n'est ni plus ni moins que la nouvelle proposition du Conseil communal de passer au système de taxe au sac.

M. Franco de Andrea donne ainsi quelques explications. Cette proposition vient d'une réflexion concernant l'acquisition d'un compacteur. Dans la déchetterie actuelle, il n'y a plus d'emplacement pour une telle installation. Avec deux points de collecte (un à Rue et un à Promasens), mais un seul compacteur, venait la question : où le met-on ? Avec 2 infrastructures de base, les citoyens feraient beaucoup de kilomètres pour éliminer d'une part leurs sacs, et d'autre part, les autres déchets. Les prix pour ce genre d'installation ont aussi passablement augmenté. L'investissement est passé de CHF 81'000.00 à CHF 108'000.00 ; la taxe de base passerait ainsi à CHF 53.00 (+CHF 6.00) et le prix au kilo à CHF 0.51 (+ 6 ct au kilo). Suite à ces réflexions, **M. Franco de Andrea** a essayé d'en mettre un 2^{ème}. A ce moment-là, les taxes décollent (CHF 61.00 la taxe de base et CHF 0.58 le prix au kilo). Les coûts sont ainsi beaucoup trop élevés.

Le système de balance actuel fonctionne bien mais ces dernières sont en fin de vie et il faudra de toute façon les changer. En plus, l'employé communal passe énormément de temps devant sa balance plutôt que d'orienter les utilisateurs de la déchetterie et tout simplement, surveiller. Cela sous-entend qu'il faudrait doubler le personnel pour augmenter la présence du gardien de déchetterie. Cette option représenterait un investissement de CHF 20'000.00 supplémentaire par année, avec les balances à remplacer. Cette option verrait également les taxes augmenter passablement (CHF 55.00 la taxe de base et CHF 0.53 le prix au kilo). Il fallait ainsi trouver une autre solution qui permettrait de garder des prix bas, d'éviter d'augmenter le personnel et d'acheter des balances...et c'est là que l'introduction de la taxe au sac est sortie dans la discussion. Si le système au poids est effectivement le meilleur, celui au sac présente aussi des avantages non négligeables. L'idée n'est pas d'intégrer AIRPRO Glâne mais d'imprimer des sacs communaux, avec une couleur identifiable qui permettrait au gardien de voir de loin ce qui rentre dans la benne. De plus, au niveau des coûts, un montant de CHF 5'000.00 par année suffit pour produire le nombre de sacs nécessaires. Ce calcul est une moyenne avec 4.500 kilos de déchets par sac (selon une étude faite avant et après le passage de la taxe au sac dans le canton de Neuchâtel). Les économies faites sur les frais de transport paieraient les sacs. Ainsi, la taxe de base et le prix au kilo seraient à zéro. Evidemment, ce système change nos habitudes en compactant nos sacs. L'idée est aussi de commander des sacs pour 2 ans et de faire un bilan à ce moment-là.

La demande est donc de modifier le règlement relatif à la gestion des déchets de façon à laisser la liberté au Conseil communal d'introduire le système de taxe au sac ou de revenir à celui de la taxe au poids. Le document, avec les modifications, sera joint en annexe au procès-verbal (annexe I). Toutes ces modifications permettront également de répondre aux exigences de la législation cantonale. Après discussion avec la commune d'Ecublens, l'idée du Conseil communal est également d'ouvrir les deux déchetteries à l'ensemble de la population et à des heures d'ouverture différentes ; ainsi, il y aurait quatre ouvertures hebdomadaires, sans coût additionnel. Si la commune d'Ecublens entre en matière, il faudra uniformiser la réglementation en vigueur.

M. le Président remercie une nouvelle fois **M. Franco de Andrea** pour ses précieuses informations et propose de passer au vote.

Vote : La modification du règlement relatif à la gestion des déchets est **acceptée**.

Votants	28	abstention(s)	0	majorité	15	OUI	26	NON	2
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

3. BUDGETS 2015

3.1. Présentation du budget de fonctionnement

Un exemplaire complet du budget a été envoyé à chaque membre du législatif. Ce document prévoit un **déficit de CHF 134'970.66** pour un total de charges de CHF 5'815'969.66.

Mme Antoinette Piccand propose de passer en revue les différents chapitres et d'apporter quelques précisions, si besoin. Les membres du Conseil général sont invités à intervenir pour toutes questions ou remarques qu'ils souhaiteraient formuler.

0 Administration : ---

1 Ordre public : ---

2 Enseignement et formation : Le chapitre 219 y a été introduit pour l'Accueil extrascolaire. Il coûte à la commune environ CHF 10'000.00.

3 Culte, culture et loisirs : ---

4 Santé : Comme chaque année, ce sont des charges liées.

5 Affaires sociales : Dans ce chapitre, nous trouvons les comptes de l'ASGS étant donné que la commune de Rue est « commune pilote ».

6 Transport et communication : Le compte 620.301.00 « traitement du personnel édilitaire » est un peu plus élevé car ce même montant a été déduit de celui attribué aux forêts depuis le regroupement avec la corporation forestière Glâne-Farzin.

7 Protection et aménagement de l'environnement : rien à signaler

72 Ordures ménagères : Les comptes 720.313.00 « Rue-achat de matériel divers » et 720.313.10 « Promasens-achat de matériel divers » ont été introduits pour l'achat des sacs à ordures.

8 Economie : rien à signaler.

9 Finance et impôts : Le budget des impôts sur le revenu a été augmenté légèrement. Par contre, ceux sur les gains immobiliers et les mutations ont été sensiblement revus à la baisse, en fonction des résultats de l'année en cours.

99 Autres postes : ---

6.1.1 Rapport de la Commission financière

M. Francis Braillard communique le rapport de la Commission financière qui préavise favorablement ce budget. Ce document est annexé au présent procès-verbal (annexe II)

6.1.2 Questions et débat

Le présent budget ne fait pas l'objet d'autre remarque ou question.

6.1.3. Vote du budget de fonctionnement

Le budget de fonctionnement de l'année 2015 est **approuvé à l'unanimité**.

Votants	28	abstention(s)	0	Majorité	15	OUI	28	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

3.2. Présentation du budget des investissements

Les membres du Conseil général ont reçu une présentation détaillée des investissements avec la convocation. **Mme Antoinette Piccand** passe en revue les différents postes en y apportant quelques précisions.

6 Transport et communications : Ce chapitre comprend des reports et de nouveaux investissements.

62 Routes communales et génie civil :

« **Aménagement des routes** » : **M. Raphaël Haering** a prévu un montant de CHF 271'538.00 au compte n°620.501.00.

« **Etude traversée de Rue** » : CHF 25'000.00 au compte n°620.501.10.

« **Etude du parking Rue** » : CHF 50'000.00 au compte n°620.501.25.

« **Sécurité routière** » : CHF 77'900.00 au compte n° 620.501.81 : ce montant est un report du budget 2014.

70 Approvisionnement en eau : **M. Joseph Aeby** a mis un montant de CHF 25'000.00 au compte n°700.501.20 afin de financer l'étude du PIEP.

72 Ordures ménagères : CHF 410'400.00 au compte n° 720.501.40 : ce poste est le montant prévu pour l'aménagement de la déchetterie de Promasens, sans la participation de la commune d'Ecublens (CHF 130'027.68 à déduire). Les travaux à la déchetterie de Rue sont prévus au compte n° 720.589.50 pour un montant de CHF 43'200.00.

79 Aménagement du territoire : Le compte n°790.500.00 avec CHF 18'000.00 : c'est un report du budget 2014.

942 Immeubles du patrimoine financier : Le compte n° 942.503.40 « rénovation de la salle des Remparts » est un report du budget 2014. Quant au compte n° 942.503.60 « rénovation de la toiture de la salle polyvalente », **Mme Antoinette Piccand** relève qu'avec les années, la toiture en zinc s'est percée et qu'il faut impérativement la refaire. Sur un budget total de CHF 220'000.00, la commune prend en charge le 39.6 % environ, soit CHF 88'000.00.

Au nom du Groupe Avenir Ville Campagne, **M. Olivier Pittet** intervient au sujet de la réfection de cette toiture. Il estime nécessaire de faire une étude pour installer des panneaux solaires. **Mme la Syndique** explique que la question a été évoquée dans le cadre du Comité de la salle ; il en est ressorti que suivant la fixation, une telle installation n'est pas idéale (les trous dans la toiture pourraient engendrer des infiltrations). De plus, la forme « bombée » de la toiture n'est pas la meilleure qui soit pour installer cette technologie. Par contre, le Comité de la salle attend une dernière offre ; la proposition du groupe sera transmise et étudiée de près à réception de ce devis.

M. Armand Surchat revient sur le point « Aménagement des routes » et demande quels secteurs seront refaits. **M. Raphaël Haering** énumère les différents tronçons concernés par ces travaux :

- A Blessens, la route d'Arlens ;
- A Gillarens, la route de Blessens (dans le bois) et la route de Chapelle ;
- A Rue, le pont Sous Roche et la route de Charrotton.

M. Stephan Cottet trouve que CHF 40'000.00 pour le pont de Sous Roche est un gros investissement par rapport à sa fréquentation. **M. Raphaël Haering** comprend son point de vue mais explique que ce pont a deux murs au bord du ruisseau. Celui du côté de Moudon est en très mauvais état et risque de s'affaisser. Ces travaux représentent un surcoût.

M. le Président se demande s'il ne serait pas possible de limiter le poids maximal sur ce tronçon et ainsi, de revoir le projet à la baisse. **M. Raphaël Haering** n'est pas contre cette proposition mais il faudrait en discuter avec les agriculteurs qui empruntent ce pont pour accéder à leurs champs.

M. Sylvain Périsset est d'avis qu'une étude pour un parking à Rue est nécessaire. Il espère cependant en connaître le résultat dans un délai convenable, contrairement au dossier Valtraloc !

6.2.1. Rapport de la Commission financière

M. Francis Braillard communique le rapport de la Commission financière qui est annexé au procès-verbal (annexe III) et qui préavise favorablement le budget d'investissements, lequel laisse apparaître **un déficit de CHF 1'016'734.92.**

6.2.2 Examen et vote de chaque investissement

<i>Rubrique</i>	<i>Objet</i>	<i>Montant</i>
620.501.00	Aménagement des routes	CHF 271'538.00

Ce poste sera financé par nos disponibilités ou part un emprunt.

Vote : Cette dépense est **acceptée à l'unanimité.**

Votants	28	abstention(s)		majorité	15	OUI	28	NON	0
---------	----	---------------	--	----------	----	-----	----	-----	---

<i>Rubrique</i>	<i>Objet</i>	<i>Montant</i>
620.501.10	Etude traversée de Rue	CHF 25'000.00

Ce poste sera financé par nos disponibilités.

M. Grégoire Bovet demande à connaître le but de cette étude ; sa question vise surtout à donner quelques précisions aux personnes présentes qui n'ont pas eu à leur connaissance les documents envoyés aux membres du Conseil général. **Mme Brigitte Kauffmann** répond avec un plaisir non dissimulé que le vote de cet investissement signifie que les choses avancent ; le projet de la traversée de Rue a officiellement démarré et l'Etat a budgétisé un montant pour la réalisation de ces travaux.

Vote : Cette dépense est **acceptée**.

Votants	28	abstention(s)	2	majorité	15	OUI	26	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

Rubrique	Objet	Montant
620.501.25	Etude du parking Rue	CHF 50'000.00

Ce poste sera financé par nos disponibilités.

M. Jacques Bondallaz relève que dans le document transmis aux Conseillers généraux, il est mentionné que « plusieurs variantes ont été étudiées mais qu'aucune n'a été retenue comme la solution idéale ». Qui nous dit que cette nouvelle étude, d'un coût de CHF 50'000.00, va déboucher sur quelque chose de concret ? **M. Joseph Aeby** prend la parole et souligne qu'une telle construction dépend de plusieurs facteurs qui s'inscrivent dans les lois et les réglementations en vigueur. Elle dépend de 3 principaux éléments :

- Un parking ne peut être construit que sur une zone d'utilité publique. La commune de Rue n'a malheureusement pas de terrain disponible dans la zone urbanisée. Pour minimiser cet impact, il faut utiliser ce qui existe et le bon sens va dans l'idée d'agrandir les emplacements existants. Il n'est pas pensable d'aménager un parking ailleurs. La première étude consiste à prouver la faisabilité de l'agrandissement d'un parking ;
- La commune n'obtiendra pas de permis de construire si elle ne fournit pas une étude d'impact et une étude sur la circulation routière de la traversée de Rue. Ces éléments doivent impérativement être étudiés pour construire un parking ;
- Le SMO (Service de la Mobilité) revendique une politique extrêmement restrictive au niveau des places de parc. Il préconise une grande quantité de places pour les vélos mais limite celles pour les voitures.

A Rue, les habitants ont besoin d'une voiture pour pallier au manque de transports publics. Le SMO a un catalogue d'exigences à remplir et une fois que ces conditions le seront, la commune pourra espérer obtenir un permis et aller de l'avant avec ce projet.

M. Stephan Cottet remercie **M. Joseph Aeby** pour toutes ces explications et propose de passer au vote.

Vote : Cette dépense est **acceptée**.

Votants	28	abstention(s)	1	majorité	15	OUI	26	NON	1
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

Rubrique	Objet	Montant
700.501.20	Mise en conformité, yc réglementation (PIEP)	CHF 25'000.00

Ce poste sera financé par nos disponibilités.

Pour cet investissement, **M. Stephan Cottet** sollicite aussi quelques précisions de la part du Directeur du dicastère de l'eau. Aussi, **M. Joseph Aeby** commence par expliquer ce que signifie cette abréviation : Plan des Infrastructures d'Eau Potable (PIEP). Cette nouvelle loi cantonale fixe des exigences et oblige les communes (et le canton) à établir une planification de leurs infrastructures. Très concrètement, les communes doivent adapter leur règlement communal en faisant des études. Ces dernières dressent un inventaire détaillé de toutes les infrastructures qui distribuent l'eau potable (conduites, vannes, réducteurs de pression,...).

Sur notre territoire, il y a 3 secteurs bien distincts :

- L'ancienne commune de Rue (avec principalement de l'eau source) ;
- Blessens (les ménages sont alimentés par l'AGSO) ;
- Promasens-Gillarens (les ménages sont alimentés en totalité par l'AVGG).

Une fois cet inventaire réalisé, un calcul de savant consistera à déterminer les valeurs de remplacement et les coûts de maintien de la valeur. L'Etat prône une politique qui prévoit d'amortir les infrastructures actuelles et futures. Au final, le nouveau règlement communal exigera que le financement des infrastructures (actuelles et futures) soit amorti par la vente de l'eau potable. Vu la complexité des calculs, il est impératif de confier cette étude à un bureau d'ingénieur spécialisé.

M. Grégoire Bovet souhaite des informations quant aux effets sur le prix moyen de l'eau à l'avenir. **M. Joseph Aeby** est clair : la tendance va vers un coût estimé *entre CHF 3.50 et CHF 4.00 le m³*. D'ailleurs, l'Association des Communes Fribourgeoises a réagi de façon virulente à ce sujet.

Vote : Cette dépense est **acceptée à l'unanimité**.

Votants	28	abstention(s)	0	majorité	15	OUI	28	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

Rubrique	Objet	Montant
700.501.82	Part communale au réseau AGSO	CHF 7'724.60

Ce poste sera financé par nos disponibilités.

Vote : Cette dépense est **acceptée à l'unanimité**.

Votants	28	abstention(s)	0	majorité	15	OUI	28	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

Rubrique	Objet	Montant
720.501.40	Aménagement d'une déchetterie à Promasens	CHF 410'400.00
720.619.00	Part Ecublens pour l'aménagement de la déchetterie	-CHF 130'027.68

Ce poste sera financé par un emprunt.

Vote : Cette dépense de CHF 410'400.00 est **acceptée**.

Votants	28	abstention(s)	3	majorité	15	OUI	25	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

Rubrique	Objet	Montant
720.589.50	Déchetterie de Rue, travaux divers	CHF 43'200.00

Ce poste sera financé par nos disponibilités.

M. Armand Surchat s'étonne toutefois du montant de cet investissement alors qu'à la dernière séance du Conseil général, il avait été dit qu'un *simple coup de balai suffirait à la remettre en ordre*. Il trouve cher le coup de balai ! **M. Franco de Andrea** ne peut que répéter qu'il est indispensable d'effectuer certains travaux.

Vote : Cette dépense est **acceptée**.

Votants	28	abstention(s)	6	majorité	15	OUI	22	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

Rubrique	Objet	Montant
942.503.60	Rénovation de la salle polyvalente	CHF 88'000.00

Ce poste sera financé par un emprunt.

M. Olivier Pittet tient à rajouter quelques précisions suite à sa précédente intervention relative aux panneaux solaires. Au vu de la surface de la toiture, il estime que cette installation serait amortie au bout de 15 ans. A ce titre, on peut parler d'un investissement intéressant.

Sur ce même sujet, **M. Michel Gobet** se dit surpris de constater que ce toit n'est plus étanche après si peu de temps (construction en 1998). Est-ce un défaut du matériel, une erreur à l'exploitation ? Quant à l'installation de panneaux solaires, il rend attentif le Conseil communal qu'il existe des subsides cantonaux pour ce type d'installation. **Mme Antoinette Piccand** relève qu'il ne s'agit pas d'une anomalie mais qu'à l'époque, il s'agissait des premières toitures de ce genre. Elles étaient tout à fait conformes et les normes étaient respectées. En fait, avec le temps, il s'avère que l'espace entre les lattes et la toiture n'étant pas suffisant, il se produit une condensation qui a eu pour conséquence d'attaquer le zinc et de le percer. Il est clair que si le Comité de la salle décide d'aller de l'avant avec une installation de panneaux solaires, il se renseignera auprès du SEn en ce qui concerne les subventions. La dernière offre arrivera en janvier ; cette alternative ne manquera pas d'être discutée en séance, et si besoin, le comité mènera les investigations nécessaires pour disposer d'un maximum de renseignements.

M. Stephan Cottet pense que d'autres alternatives pour le chauffage sont possibles et qu'il serait intéressant que le Conseil général reçoive un rapport de la commune le printemps prochain.

Vote : Cette dépense est **acceptée**.

Votants	28	abstention(s)	2	majorité	15	OUI	26	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

3.2.3 Vote final du budget des investissements

Vote : Le budget global des investissements est **accepté**.

Votants	28	abstention(s)	1	majorité	15	OUI	27	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

4. Votation sur la modification des statuts de l'Association à buts multiples de la Glâne

Mme Antoinette Piccand explique brièvement la situation. Le Conseil général est amené à voter la modification des statuts de l'ABMG suite à l'adhésion de l'IAPEG. En effet, auparavant, l'IAPEG était une entente intercommunale à laquelle chaque commune était libre d'adhérer. Les communes pouvaient y entrer et en sortir librement. Il a été proposé que cette entente intègre l'ABMG afin que toutes les communes participent aux frais, selon la clé de répartition glânoise (comme toutes les associations). La dernière Assemblée des délégués a par ailleurs approuvé à l'unanimité cette adhésion.

Vote : La modification des statuts de l'Association à buts multiples de la Glâne est **acceptée à l'unanimité**.

Votants	28	abstention(s)	0	majorité	15	OUI	28	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

5. Approbation du règlement relatif à l'accueil extrascolaire

Mme Magali Gianella n'a rien d'autre à ajouter si ce n'est que pour maintenir l'ouverture de cette structure, le règlement présenté doit absolument être validé par le Conseil général.

Vote : Le règlement relatif à l'accueil extrascolaire est **accepté**.

Votants	28	abstention(s)	3	majorité	15	OUI	25	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

6. Acceptation de la reprise de la route des Cergnes , à Blessens

M. Raphaël Haering explique que cette route d'accès appartient à 5 propriétaires distincts ; elle était dans un état lamentable. Tous les propriétaires ont décidé de refaire cette route sur toute sa longueur (332 mètres). Trois entreprises ont déposé des devis. La commune a pu choisir la variante la plus appropriée. A ce jour, cette route d'accès a été complètement réfectionnée mais elle appartient encore aux différents propriétaires. Le Conseil communal, le géomètre et M. Surchat ont constaté sur place que tout était en ordre pour cette reprise. Il appartient maintenant au Conseil général de donner son accord pour que cette route devienne communale. Elle sera alors bornée aux frais des propriétaires
Pour la commune, ce transfert de propriété ne change pas grand chose si ce n'est la zone pour le déneigement. Elle est aujourd'hui en zone 3 (fin de matinée) et passera en zone 2.

M. Stephan Cottet souhaite connaître les avantages pour la commune. **M. Raphaël Haering** relève que c'est un bon moyen pour que la route demeure entretenue sur toute sa longueur (c'est souvent le problème quand il y a plusieurs propriétaires). De plus, c'est aussi une philosophie de la commune de reprendre les routes une fois qu'elles sont refaites.

M. Michel Gobet ne situe ni cette route d'accès, ni le pont de Charrotton. Il sollicite quelques indications. **M. Raphaël Haering** explique que la route des Cergnes se trouve sur le haut de Blessens, après le pont, en direction de la forêt. Quant au pont, il suffit de prendre le chemin à droite en montant, au début de la zone pavée, à Rue.

Vote : La reprise de la route des Cergnes est **acceptée avec 4 abstentions**.

Votants	28	abstention(s)	4	majorité	15	OUI	24	NON	0
---------	----	---------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

7. Divers

M. Stephan Cottet enchaîne directement avec les divers et constate que plusieurs membres du Conseil général ne connaissent pas les routes et les ruisseaux sur le territoire. Il estime que les élus doivent connaître ces éléments et propose que la commune leur envoie un plan des routes. **Mme Brigitte Kauffmann** relève que ce point est intéressant mais qu'en allant sur internet, on y trouve tout, y compris les lieux-dits. En plus, l'installation de plans de situation coûte relativement cher. Elle donne l'exemple de celui de la gare de Berne, qui est certes magnifique et très intéressant car il est gravé sur du métal mais très certainement hors de prix.

M. Erich Freuler relève que l'une des mesures les plus efficaces pour améliorer la sécurité routière en ville de Rue consiste à effectuer de fréquents contrôles de vitesse. Il souhaite connaître le nombre de contrôles effectués en 2014, à la rue du Casino, direction Ursy. **Mme Brigitte Kauffmann** répond que la Police cantonale a procédé à 2 contrôles en 2013 ; par contre, en 2014, le service concerné a été restructuré et aucun contrôle n'a pu être réalisé ; la Police cantonale a confirmé que plusieurs contrôles sont prévus en 2015. Elle tient à préciser que ce n'est pas la commune qui décide « quand et où » ; elle ne peut que demander des contrôles !

M. Sylvain Périsset constate que les forêts et les cailloux envahissent les bords de routes. Il estime que tout le monde doit respecter les limites aux routes et la réglementation en vigueur. **M. Raphaël Haering** confirme que cette remarque est tout à fait pertinente et tient à préciser que chaque fois que l'Administration envoie un courrier aux propriétaires concernés, il s'en suit des téléphones. En novembre dernier, la commune a éparé plusieurs tronçons et coupé radicalement les haies. Cette opération se répétera d'année en année. C'est un message difficile à faire suivre.

Mme Magalie Conus revient sur le sujet du parking. Il y a effectivement peu de places de parc au centre de Rue et elle trouve aberrant la manière désordonnée avec laquelle se parquent certains automobilistes, qui prennent deux places au lieu d'une. **Mme Magalie Conus** se souvient qu'il avait été discuté de les marquer une nouvelle fois. Ne faudrait-il pas écrire à ces personnes ? **Mme Antoinette Piccand** explique qu'il est inutile d'envoyer des courriers ; elle passe la parole à **M. Raphaël Haering**. Ce dernier confirme qu'une campagne de marquage a été faite en 2014 (salon de coiffure, ancienne laiterie, local des pompiers à Promasens,...). Ces marquages vont se poursuivre au fur et à mesure pour bien délimiter les endroits de parcsages.

M. Grégoire Bovet se rappelle avoir voté un arrêté relatif à l'affectation de l'impôt sur les lotos. Il avait été convenu que le Conseil communal donne des informations quant à ce compte et à l'utilisation de ce fonds lors de la séance du Conseil général de décembre. Qu'en est-il ? **Mme Antoinette Piccand** explique que ce compte est à jour. Il se monte actuellement à CHF 7'015.40 ; la commune n'a pas reçu de demande cette année. En fin d'année, il sera versé le ¼ de l'impôt sur les lotos 2014 : l'autre ¼ ira à la Société de développement. En 2015, la subvention communale à la Société de développement est revue à la baisse et se montera à CHF 2'500.00. En effet, la commune a repris sa part relative à la décoration florale. Le montant sur ce compte avoisinera les CHF 11'000.00 en fin d'année et apparaîtra au boucllement.

M. Stephan Cottet rappelle que dans la lettre d'information, les citoyennes et citoyens de la commune sont invités à participer à la visite du Musée Gruérien. Il invite les membres du Conseil général à se déplacer pour visiter ce magnifique musée. Il a également pris note que les Amis du Musée Gruérien viendront à Rue le 30 mai 2015. Qu'est-ce qui est prévu ? Pour qui ? **Mme Brigitte Kauffmann** souligne que les inscriptions sont à transmettre à l'Administration ; en effet, au terme de la visite, il y aura un petit apéritif qui sera servi. En ce qui concerne la visite à Rue, le programme n'est pas établi ; seule certitude...ils mangeront à l'Hôtel de Ville.

M. Stephan Cottet se permet de faire un peu de publicité pour la Fanfare de Rue qui se produira au Bicubic le samedi 20 décembre prochain avec un concert de gala. Avis aux amateurs...

Quant à **M. Franco de Andrea**, il rappelle que les déchetteries seront fermées les mercredis 24 et 31 décembre 2014.

Cette séance arrivant à son terme, **M. le Président** passe la parole à **Mme la Syndique**.

Mme Antoinette Piccand remercie les membres du Conseil général pour l'excellent déroulement de cette séance et pour leur engagement et l'intérêt qu'ils portent aux affaires publiques. Elle a trouvé que la visite dans les groupes a été très intéressante et que chacun a montré beaucoup d'intérêt. Elle profite de l'occasion pour remercier toute l'équipe de l'administration et les employés communaux. **Mme Antoinette Piccand** adresse également ses remerciements à M. Joseph Aeby et M. Raphaël Haering qui ont rejoint le Conseil communal. A toutes et à tous, **Mme la Syndique** souhaite de joyeuses fêtes et une bonne année 2015. Elle invite les personnes ici présentes à partager le verre de l'amitié.

M. Stephan Cottet adresse également ses remerciements à tous pour le travail et l'engagement de chacun durant cette année. Les visites du Conseil communal lors des groupes sont très fructueuses et permettent de répondre à un bon nombre de questions. Il souhaite à toutes et tous de joyeuses fêtes et une excellente année 2015.

✍

La séance est levée à 21h35

Au nom du Bureau du Conseil général :

Le Président :



La Secrétaire :

Stephan Cottet

Cynthia Buache Mesot

Pour information, les deux prochaines séances du Conseil général sont fixées comme suit :

- Séance des comptes le **jeudi 30 avril 2015**
- Séance des budgets le **mercredi 09 décembre 2015**

Merci de les inscrire dans vos agendas !

Annexes mentionnées